



Jeudi 21 juillet

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### PLAFONNEMENT DE L'INDEXATION DES LOYERS COMMERCIAUX :

#### LES FÉDÉRATIONS DE COMMERÇANTS REGRETTENT LE REJET DE LA MESURE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET DEMANDENT L'OUVERTURE RAPIDE DES NÉGOCIATIONS ANNONCÉES PAR LA MINISTRE DU COMMERCE

La Confédération des Commerçants de France (CDF), la Fédération Nationale de l'Habillement (FNH), les Commerçants et Artisans des Métropoles de France (CAMF), la Fédération Française de la Franchise (FFF), Procos et Alliance du Commerce regrettent le rejet par l'Assemblée nationale du plafonnement de l'évolution des loyers commerciaux à 2,5%. Ils prennent acte de l'annonce de la Ministre déléguée en charge du Commerce, Olivia Grégoire, d'ouvrir une concertation pour parvenir à une solution rapide.

Face à la hausse de l'inflation et au risque de très forte augmentation des loyers commerciaux<sup>1</sup>, les fédérations signataires ont alerté les pouvoirs publics sur la nécessité de plafonner l'évolution des loyers commerciaux au même titre que les loyers d'habitation. Cette mesure est indispensable pour sauvegarder le commerce physique dans les territoires et l'aider à faire face à la baisse concomitante de l'activité en magasin et à la hausse des coûts de production et d'exploitation. Le loyer peut représenter jusqu'à 20% du chiffre d'affaires du point de vente.

Malgré le soutien de nombreux députés ayant perçu l'importance d'agir pour sauver leurs commerçants, l'Assemblée nationale a rejeté ce jour cette mesure de plafonnement lors de l'examen du projet de loi portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat.

Lors de ces discussions au Parlement, la Ministre déléguée au Commerce Olivia Grégoire a déclaré vouloir engager « dans les prochaines heures » la recherche de solutions concertées avec l'ensemble des parties prenantes.

À la suite de ces annonces, les représentants des commerçants :

- Prennent acte de l'engagement de la Ministre et demandent à être pleinement associés à cette concertation. Ces discussions doivent débuter dès aujourd'hui afin que les mesures soient définies très rapidement et applicables dès la publication du nouvel Indice des loyers commerciaux (ILC) en septembre prochain.
- Rappellent l'objectif de cette concertation qui doit limiter la hausse des loyers pour l'ensemble des commerces à moins de 3 % en 2023. Cette mesure doit permettre d'assurer la pérennité des magasins dans les territoires et tous les lieux de commerce.

« Nous sommes à la disposition de la Ministre pour participer dès aujourd'hui à la recherche de solutions concrètes afin que les loyers des magasins restent supportables pour les commerçants dans les prochains mois. Il y a urgence à agir face à l'inflation et à la très forte augmentation des charges pesant sur les commerçants. Les discussions doivent être lancées immédiatement avant même l'examen du projet de loi sur le pouvoir d'achat au Sénat. » **déclarent les représentants des fédérations signataires.**

<sup>1</sup>Rappel : les loyers commerciaux évoluent automatiquement en fonction de l'indice des loyers commerciaux (ILC) calculé chaque trimestre sur la base de l'inflation à hauteur de 75% et de l'évolution du coût de la construction à hauteur de 25%.

Malgré la révision de sa méthode de calcul en début d'année, l'ILC connaît de très fortes hausses depuis l'automne 2021 qui vont s'accroître sous l'effet de l'inflation. L'indice paru au mois de juin dernier au titre du premier trimestre 2022 s'élevait déjà à +3,32%. L'indice pourrait dépasser les 5% d'ici à la fin de l'année étant donné le niveau d'inflation envisagé (7% en tendance d'ici fin 2022 et 5,5% sur l'année selon l'INSEE).

\*\*\*\*\*

À propos des organisations signataires :

### **Confédération des Commerçants De France**

La CDF a pour but la représentation et la défense des intérêts professionnels de ses membres auprès de toutes instances administratives ou interprofessionnelles et des pouvoirs publics, ainsi que l'information et l'étude de toutes les questions économiques, techniques, sociales, fiscales et juridiques. Elle prépare, affine et présente les dossiers propres aux particularismes des activités des fédérations qu'elle représente.

La Confédération des Commerçants De France regroupe actuellement 22 organisations professionnelles nationales, régionales ou groupements de commerçants indépendants représentant plus de 450 000 entreprises du commerce de détail alimentaire et non alimentaire sur l'ensemble du territoire, principalement des TPE situés en centre-ville de moins de 11 salariés (dont 30% sans salariés) et plus d'un million de salariés, situés en centre-ville.

### **Fédération nationale de l'habillement**

La Fédération nationale de l'habillement est la seule organisation représentative des commerces indépendants ayant une activité dans le prêt-à-porter et le textile : elle rassemble 30 300 boutiques multimarques et monomarques, affiliées à une enseigne ou franchises, avec ou sans marques.

Ces commerçants concrétisent aujourd'hui 78 800 emplois en France, et réalisent un chiffre d'affaires de 11,9 milliards d'euros.

### **Commerçants et Artisans des Métropoles de France**

La CAMF, Commerçants et Artisans des Métropoles de France, fédère les associations de commerçants et artisans de 20 métropoles.

La CAMF se positionne sur des sujets primordiaux pour les artisans et commerçants des métropoles et de leurs centres-villes tels que le numérique, la transition écologique, l'adaptation de la réglementation et l'équité fiscale, l'accessibilité et la sauvegarde des commerces de proximité et des centres-villes.

Contact : Éric Malézieux, 06 21 34 68 00, emalezieux.laronde@gmail.com

## **Fédération Française de la Franchise**

Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, la Fédération Française de la Franchise est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés depuis 1971. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur. Son rôle est de promouvoir, défendre et pérenniser le modèle de la franchise, mais également de fédérer son écosystème et de créer les outils et l'environnement propice au développement et à la performance des réseaux de franchise. La Fédération Française de la Franchise a créé en 1981 le Salon Franchise Expo Paris, devenu depuis un rendez-vous annuel international majeur de la franchise.

La franchise représente en France 1 965 réseaux, 79 134 points de vente franchisés, pour plus de 68,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires. L'activité génère 795 441 (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs.

Contact : Agence MONET , [TeamRPFranchise@monet-rp.com](mailto:TeamRPFranchise@monet-rp.com), Téléphone : 02 53 35 50 20

## **Procos**

Procos, fédération pour le commerce spécialisé, accompagne les enseignes du commerce spécialisé dans la gestion et le développement de leur réseau. Ses 310 enseignes adhérentes représentent 60 000 magasins, 750 000 emplois, 110 milliards de chiffre d'affaires.

<https://www.procos.org/> Contact presse : Emmanuel LE ROCH, Délégué Général, 06 07 21 57 02

## **Alliance du Commerce**

L'Alliance du Commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

Pour en savoir plus : [www.alliancecommerce.org](http://www.alliancecommerce.org) - Contact presse : Yohann Petiot (06.24.03.66.52)